

Compte rendu Conseil Citoyen N 4

Liste des présents : M. AGUENI Khellal (Habitant) - M. MHAMADI Said (Habitant) - Mme Caroline SPAULT (Compagnons Bâisseurs) – M. JMichel TREFAULT (Contrat de ville) – Mme Sylvie BRUNTI (Habitante) Mme Marion RICARDO (Marseille Nord Handball) – Mme Magali GALIZI (Cs les Musardises) – Mme Leila JOUINI (Contrat de ville) – M. TACHOUKAFT Salah (Planet Adam)- M. Joseph RICHARD-COCHET (Peuple et culture Marseille) – Mme Fabienne RIVIERE (Notre Dame Football US)

1. Distribution et validation du CR du dernier conseil citoyen :

Le CR a été approuvé par l'ensemble des participants.

2. Question de la représentation des habitants et des associations qui doivent siéger au Conseil citoyen.

Rappel de la Constitution du Conseil Citoyen :

- 16 habitants
- 16 associations qui se sont portées volontaires

Collège associations : au vu du manque de participation des associations à ce conseil citoyen , il a été décidé que Marion (Marseille Nord hand ball) et Magali (CS Les Musardises/FAIL13) se rapprochent des associations élues à ce conseil citoyen pour vérifier leur participation ou non à cette instance. Le CUCS nous fera passer la liste des associations.

Collège habitants : remobilisation des habitants prévue le 4/02 à 17h pour le 15/16ème Marseille. Cette réunion est destinée aux habitants qui participent au conseil citoyen et à ceux qui ont été sortis. Proposition de faire venir d'autres habitants en dehors des listes, de pouvoir diffuser l'information si nécessaire pour renforcer le collège habitants.

3. Contenu et mise au travail de ce Conseil Citoyen :

Marion (Marseille Nord Hand Ball) qui participe à plusieurs conseils citoyens nous présente les différents travaux conduits sur ces conseils citoyens ainsi que les axes de travail mis en œuvre et les méthodologie de travail.

CUCS propose la possibilité d'un appui concernant la méthodologie et l'animation de ces conseils citoyens par le biais de l'université du citoyen. Proposition approuvée par l'ensemble des participants.

La question du sens, la notion d'actions concrètes est donc nécessaire à la première phase de ce conseil citoyen.

Le CUCS rappelle que le conseil citoyen est force de proposition, la loi devait mettre en amont les conseils citoyens pour décliner les axes du contrat de ville. Il y a donc une forte légitimité, le domaine où le conseil citoyen ne peut intervenir et celui du domaine privé. Nécessité de se rattacher à la charte des conseils citoyens.

2 axes de travail se sont dégagés concernant notre conseil citoyen :

- 1. Question de l'accès aux droits**
- 2. Les stages de 3^{ème}**

Les participants décident de commencer par le 1^{er} point concernant la question de l'accès aux droits car ce qui ressort des échanges : manque de lisibilité sur les politiques publiques mises en œuvre concernant l'accès aux droits, fermeture de l'accueil public au niveau de la CAF, méconnaissance des permanences existantes, problèmes d'orientation des personnes..

1. Etablir un diagnostic de l'existant (magali sollicite la CAF à travers le portrait de territoire, JM traverse les actions financées par le CUCS)
2. Réaliser un questionnaire
3. Demande d'un rdv avec un plan stratégique

Il semble intéressant de croiser avec d'autres conseils citoyens notamment si ils travaillent sur ce même thème.

Il a été décidé qu'il était nécessaire que les associations présentes sur ce conseil citoyen prennent un temps pour présenter leurs projets et les actions conduites. Ainsi sur chaque conseil, une association se présentera .

Pour le prochain conseil citoyen, il s'agit de l'association Compagnons Bâisseurs Provence.

Prochain Conseil Citoyen : le 29/02/2016 à 17h30 .

Nous serons accueillis par l'association Marseille Nord Hand BALL.

Pour le Conseil Citoyen

Magali GALIZZI